L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 DECEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
[illegible] L. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
[illegible] WEISSE, E. DUFOUR,
[illegible] DUVERGER, S. HARBY.
Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
[illegible] MATIN, 20 DECEMBRE.

Salle de lecture.

[illegible] converti une partie de notre [illegible]-de-chaussée en salle de lecture. [illegible] trouvera les journaux les plus [illegible] Etats-Unis, de la Havane, de la Californie et de France. L'entrée [illegible] part e de notre bureau est ouverte [illegible] le monde. Les journaux que nous [illegible] les jours sont destinés au public [illegible] Nos feuilles françaises seront reçues [illegible] à l'arrivée de la malle de chaque [illegible] et nos feuilles espagnoles [illegible] les steamers de la Havane [illegible]

ABONNÉS A LA SEMAINE.

[illegible] de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] abonnemens à la semaine, à raison [illegible] pour les six numéros. Il se [illegible] tous les jours dans nos bureaux des [illegible] qui désirent s'abonner pour un [illegible] deux, mais comme en leur ouvrant [illegible] particulier pour une aussi courte [illegible] surchargerions sans profit la [illegible] nous avons résolu de tout confier [illegible] nos porteurs à nous remettre [illegible] c'est donc à ces derniers que les [illegible] à la semaine devront payer le montant [illegible] abonnement hebdomadaire.

PURITANISME.

[illegible] depuis quelque temps à la [illegible] est de mauvais augure pour [illegible] contre l'indépendance [illegible] renouvellent tous les jours, et [illegible] enfin d'être couronnée de [illegible] de M. Tompkins pour [illegible] des cafés le dimanche a [illegible] suffrages au Conseil des [illegible] que MM. Culbertson, [illegible] protesté au nom du droit [illegible] contre cinq ont fait [illegible] ordonnance. Le Con[illegible] a décidé que les cafés de la [illegible] seraient désormais fermés [illegible] point également ordonnés [illegible] des théâtres, c'est que M. [illegible] que les habitués du théâtre [illegible] bien résolus à ne point [illegible] leurs plaisirs aux dévots scrupuleux [illegible] méthodistes ou presbytériens.

[illegible] de la majorité des [illegible] définitif. L'ordonnance [illegible] doit être ratifiée par le con[illegible] Nous espérons [illegible] justice et qu'ils [illegible] d'une iniquité [illegible] qu'un aussi monstrueux [illegible] la liberté du citoyen [illegible] s'exécutât à la Nlle-Orléans [illegible] trop antipathiques [illegible] pour que les espérances [illegible] d'outre-Canal puissent [illegible] l'ordonnance [illegible] aldermen [illegible]

[illegible] Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible] de ces fanatiques, sur [illegible] raisonnement n'a [illegible] du Nord de l'Union [illegible] de célébrer l'ouverture [illegible] ouverture [illegible] de la semaine; jusqu'ici [illegible] rebutant [illegible] liberté et de la [illegible] institutions [illegible]

[illegible] puritains renferme [illegible] guerre aux cafés, et [illegible] que je veux m'écarter [illegible] l'aide d'une [illegible] nos statuts, faire fermer [illegible] établissements. Si indispensable [illegible] comme le nôtre. Il [illegible] recu dans le vote [illegible] question, une leçon que [illegible] Mais point, [illegible] et ils cherchent [illegible] de la mettre en pratique [illegible] mémes si ce n'est en toute [illegible] au Conseil des Aldermen [illegible] Tompkins, en est à sa seconde [illegible] pour obtenir du [illegible] ordonnance qui [illegible] cafés au moins le [illegible] dernier, il a réuni la majorité [illegible] et son projet a été adopté. [illegible] le projet dans l'autre [illegible] passer avant d'arriver [illegible] J'aime à me persuader [illegible] Aldermen, malgré le [illegible] lequel ils viennent de [illegible] de deux cent mille [illegible] victime, repousseront [illegible] de la barbarie du [illegible] fût jamais trop [illegible] droit et de la [illegible] de L'Illinois [illegible] dans ma poche, je continue [illegible] la fuite. Aussi, je [illegible] bon citoyen en appelant [illegible] de la ville sur ce sujet. [illegible] de l'opinion publique [illegible] Assistants Aldermen et [illegible] rendre coupables d'un [illegible] commis la majorité [illegible]

[illegible] ville à décider s'il [illegible] ses droits et ses libertés [illegible] certaine école: s'il [illegible] voir régner dans nos [illegible] ennui mortel qui fait [illegible] intolérable des villes du [illegible] sous le prétexte de [illegible] pas troubler ceux qui [illegible] que les autres jours. [illegible] se laisser dé[illegible] quand il en a besoin [illegible] des ivrognes [illegible] dimanche, ou qu'il y a des [illegible] de telle manière [illegible] jusqu'à leur [illegible] s'il veut que [illegible] réservées ou dont il a [illegible] dans sa constitution [illegible] poids par des hommes [illegible] d'arrêter quand ils [illegible] une partie du pouvoir [illegible] qui a fait le massacre [illegible] la Saint Barthélemy [illegible] cette pente là, jamais les [illegible] religion ne se sont arrêtées [illegible] l'attitude la plus énergique [illegible] de ceux qu'ils [illegible] odieuse servitude. [illegible] point les [illegible] qu'ils soient, qu'ils [illegible] intolérantes; ils veulent [illegible] tout sous leurs croyances [illegible] ils se bouchent les [illegible] raisonnements, leur [illegible] comme leur cœur [illegible] Que le peuple, s'il [illegible] pour toutes, leurs [illegible] devant eux dans sa [illegible] et qu'il leur dise de se [illegible] dit on, est celle de Dieu; [illegible] doctrines des siècles de [illegible] pas plus loin!

[illegible] est nécessaire, si nous voulons [illegible] renoncent à l'idée [illegible] Orléans un second [illegible] dont nous laissent [illegible] que nous assurent [illegible] nos institutions qui [illegible] le sabbat du Musulman, [illegible] Chrétien, mais qui [illegible] d'aucune obligation [illegible] au mépris des autres. [illegible] pas, en effet, ce n'est [illegible] faire fermer les cafés le [illegible] les idées de M. [illegible] adhérents; dans les objets [illegible] il a cru devoir appuyer [illegible] mardi dernier, [illegible] la dernière séance, j'ai eu [illegible] avec plusieurs personnes [illegible] et j'ai conclu de là qu'en [illegible] concerne les théâtres, surtout le [illegible] il ne serait possible à Philadelphie [illegible] en vigueur." Ainsi, on le [illegible] renonce que "pour le [illegible] fermer aussi les théâtres le [illegible] évident que ce qui est [illegible] sera pas perdu pour ses [illegible]

[illegible] hommage aux aldermen [illegible] opposés à l'adoption de cette ordonnance [illegible] et surtout à l'honorable Jas. Crossman [illegible] qui a exprimé à ce sujet les vrais [illegible] de la population louisianaise, [illegible] pour avertis que ces citoyens ne [illegible] pas toujours en nombre suffisant dans [illegible] conseils publics pour empêcher la consommation d'un attentat contre nos libertés [illegible] petons-nous qu'il faut une surveillance de [illegible] instants de la part du peuple pour [illegible] dans de justes bornes les hommes [illegible] admettent d'autre raison et d'autre religion que les leurs.

En terminant, nous le disons encore, il faut une manifestation populaire; il faut une assemblée publique [illegible] parlé [illegible] bien adoptée [illegible] que les auteurs d'actes d'intolérance, soient avertis une fois pour toutes qu'on n'est plus ici qu'en [illegible] projets d'oppression.

Que les citoyens les plus directement intéressés à empêcher l'adoption de l'ordonnance Tompkins, que les propriétaires de cafés, aidés des citoyens les plus éminents et les plus éclairés de la ville, prennent l'initiative; qu'ils convoquent un meeting d'indignation, et vingt mille âmes s'y rendront pour faire justice.

[illegible]

LA LOI DU DIMANCHE.—On n'a pas oublié qu'on veut nous contraindre à célébrer le jour du dimanche à la triste façon de la Nouvelle-Angleterre. Or, il ne suffit pas d'avoir la raison pour soi: l'indifférence et l'apathie sont souvent funestes. On se dit:—bah! on n'osera pas; et cependant les fanatiques osent très bien. Il ne suffit guère plus de leur rire au nez: il faut, quoiqu'il en coûte, de prendre au sérieux de telles balivernes,—de répondre sérieusement et les dégoûter une bonne fois d'y revenir.

Puisque la bigoterie, qu'on [illegible] —*la bêtise de la dévotion*,—[illegible] parmi nous, nous croyons [illegible] mander à nos lecteurs une brochure publiée il y a quelque temps à New-York par M. F. Vogeli, sous le titre de: *Examen critique de la loi du dimanche*.

Cette brochure, qui traite la question d'une manière complète, est en vente à la librairie Faya, au prix de 25 cents.

LA VIE A WASHINGTON.

Correspondance de l'Abeille.

Washington, 12 décembre 1855.

Si vous veniez en ce moment à Washington pour voir ce qui se passe et entendre ce qui se dit dans cette capitale de l'Union, vous descendriez sans doute à l'hôtel National, quartier-général de la politique et de nos hommes d'Etat, petits et grands, des membres du Congrès, des candidats et des solliciteurs [illegible] tel se remplissent dans les salons de cinq heures et demie à huit heures, chacun espérant trouver là ceux dont il a besoin. C'est une véritable Bourse: on y parle des événements du jour; les coteries y discutent leurs plans de campagne, discutent les mesures qu'elles doivent proposer, pendant les chances des candidats et les probabilités de leur élection, se tracent une ligne de conduite; organisent des réunions préparatoires, etc. Vous verrez dans un coin une demi douzaine d'individus qui semblent se faire de mutuelles confidences; ils parlent à voix basse. Que font là ces conspirateurs? Ils s'entendent pour assurer l'élection d'un de leurs amis à la place d'imprimeur de la Chambre ou du Sénat, ou pour faire donner à un autre le marché pour la relure des documens et des livres publiés par cet infatigable éditeur qui s'appelle le Congrès des Etats-Unis. Les représentans et des sénateurs figurent par catégories dans les listes où les uns sont marqués [illegible] et les autres [illegible]. Ces [illegible] législateurs sont cotés comme un vil bétail et ont une valeur reconnue et constatée sur la place.

Dans les salons dont je vous parle, vous rencontrerez des figures qui ne s'y trouvent que pendant la session des chambres; elles appartiennent à Washington en même temps que les représentans, et disparaissent avec eux. Ce sont les solliciteurs: ils savent toutes les allocations que doit accorder le Congrès et les concessions de terre que celui-ci peut voter en faveur de certains chemins de fer. Le railway central de l'Illinois, le railway du Minnesota, les lignes de vapeurs qui aspirent à faire le service de la malle, toutes ces entreprises ont des amis ici qui espèrent réaliser quelques milliers de piastres en obtenant des voix pour ceux qu'ils emploient.

Malheureusement pour ces braves gens, la lenteur que met la Chambre à se constituer dérange toutes leurs petites combinaisons. Les candidats s'impatientent; les chefs de clique perdent la tête; on espère et on désespère dans la même heure; les représentants qui comptent faire partie de certains comités, tremblent à chaque scrutin de peur que la majorité ne confie la présidence de la Chambre à celui des candidats qui ne leur a rien promis. En un mot, tout le monde ici passe par de singulières alternatives de crainte et d'espérance. Bien peu sont calmes ou indifférents.

Une autre classe de la population de Washington partage les anxiétés de nos hommes politiques: je veux parler des familles qui reçoivent des pensionnaires et surtout des chambres garnies. Cette industrie est monopolisée par des veuves dont la plupart ont eu de meilleurs jours et qui ont occupé dans la société un rang brillant. Privées de toute ressource par la mort de leurs maris qui occupaient des emplois du gouvernement, elles ne peuvent soutenir leurs enfants qu'en prenant des pensionnaires ou en louant des chambres garnies aux membres du Congrès ou à ceux que la réunion des Chambres appelle à Washington.

De nouveaux scrutins de ballotage ont eu lieu aujourd'hui sans plus de succès qu'hier et avant hier. M. Banks a reçu 106 voix au cinquantième scrutin, et 104 au cinquante-unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième. M. Richardson en a eu 74 et M. Fuller de 32 à 35.

M. R.

COMITÉS DU SÉNAT.

Le Sénat des Etats-Unis a élu, le 12 de ce mois, ses différents comités permanens.—Voici comment ils se composent:

Comité des affaires étrangères.—Mr. Mason, rapporteur; Messrs. Douglas, Slidell, Clayton, Weller et Fish.

Comité de finances.—Mr. Hunter, rapporteur; Messrs. Toucey, Pearce, Broadhead et Crittenden.

Comité du commerce.—Mr. Hamlin, rapporteur; Messrs. Dodge, Stuart, Seward, Clay et Benjamin.

Comité des manufactures.—Mr. Wright, rapporteur; Messrs. Allen, Harlan, Wilson et Trumbull.

Comité de l'agriculture.—Mr. Allen, rapporteur; Messrs. Hunter, Thomson du New-Jersey, Harlan et Wade.

Comité des affaires militaires.—Mr. Weller, rapporteur; Messrs. Fitzpatrick, Johnson, Jones du Tennessee, Pratt et Iverson.

Comité de la milice.—Mr. Houston, rapporteur; Messrs. Dodge, Bell du New Hampshire, Thompson du Kentucky et Briggs.

Comité des affaires navales.—Mr. Mallory, rapporteur; Messrs. Fish, Thomson du New Jersey, Bell du Tennessee, James et Slidell.

Comité des terres publiques.—Mr. Stuart, rapporteur; Messrs. Johnson, Foot, Clayton, Pugh et Mellory.

Comité des réclamations de terre.—Mr. Benjamin, rapporteur; Messrs. Biggs, Thompson du Kentucky, Foster et Wilson.

Comité des affaires indiennes.—Mr. Sebastian, rapporteur; Messrs. Rusk, Toombs, Brown, Reid et Bell du Tennessee.

Comité des réclamations.—Mr. Broadhead, rapporteur; Messrs. Fessenden, Geyer, Iverson, Yulee et Wade.

Comité des réclamations au sujet de la révolution.—Mr. Evans, rapporteur; Messrs. Reid, Hale, Foster et Durkee.

Comité judiciaire.—Mr. Butler, rapporteur; Messrs. Toucey, Bayard, Geyer, Toombs et Pugh.

Comité de la poste.—Mr. Rusk, rapporteur; Messrs. Collamer, Adams, Hamlin, Jones de l'Iowa et Yulee.

Comité des chemins et canaux.—Mr. Slidell, rapporteur; Messrs. Bell du New Hampshire, Biggs, Durkee, Jones du Tennessee et Wright.

Comité des pensions.—Mr. Jones de l'Iowa, rapporteur; Messrs. Clay, Thomson du New-Jersey, Seward et Sumner.

Comité du District de Columbia.—Mr. Brown, rapporteur; Messrs. Allen, Mason, Pratt et Reid.

Comité de patentes.—Mr. James, rapporteur; Messrs. Evans, Stuart, Brown, Thompson du Kentucky et Fessenden.

Comité de réforme.—Mr. Adams, rapporteur; Messrs. Fitzpatrick, Fish, Biggs et Crittenden.

Comité des territoires.—Mr. Douglas, rapporteur; Messrs. Jones de l'Iowa, Collamer, Bell, Sebastian et Biggs.

Comité des dépenses casuelles.—Mr. Evans, rapporteur; Messrs. Wright et Foot.

Comité des édifices publics.—Mr. Bayard, rapporteur; Messrs. James, Hunter, Thomson du New Jersey, Pratt et Hale.

Comité de copies de bills.—Mr. Fitzpatrick, rapporteur; Messrs. Collamer et Wade.

Comité de la bibliothèque.—Mr. Pearce, rapporteur; Messrs. Cass et Bayard.

Comité d'enrôlement.—Mr. Jones de l'Iowa, rapporteur, et Mr. Sumner.

LETTRES D'EUROPE.—Les journaux et les lettres d'Europe apportés par le Baltic sont arrivés hier à Mobile; on les recevra conséquemment aujourd'hui à la Nlle-Orléans.

HAVANE.

ARRIVÉE DU BLACK WARRIOR.

Le steamer *Black Warrior*, capitaine Shufeldt, est entré hier matin dans notre port, venant de New York. Il s'est arrêté à la Havane d'où il est reparti le 16 du courant. Il n'y avait à cette date rien de nouveau dans l'île. Les Havanais se préparaient seulement à célébrer les obsèques du général Tacon, ancien capitaine général de Cuba dont on se rappelle la vigoureuse et excellente administration.

Le steamer Crescent City, parti de New-York le 3 de ce mois pour la Nlle-Orléans, n'était pas encore arrivé à la Havane où on l'attendait depuis le 8.

MM. Sherman & Wheeler [illegible] souscripteurs qui ont souscrit à leur salle de lecture, que leur agent portera [illegible] le montant des souscriptions pour la société [illegible].

RÉDUCTION DU PRIX DU BI-SULFITE.—Les propriétaires des Southern Chemical Works de la Nouvelle-Orléans, un des établissements les plus importants des Etats-Unis, annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils ont réduit le prix de leur Bi-Sulfite de [illegible] le baril.—Cette nouvelle sera accueillie [illegible] par les planteurs dont [illegible] l'entreprenante initiative de [illegible] et de P. Marcelin, vont s'y [illegible] La Bi-Sulfite des [illegible] continuera [illegible] qui avec le plus grand soin: on [illegible] la pureté et la force qui sont toujours [illegible] le degré. Le prix de cet [illegible] dont à [illegible] H. Bonnabel et P. Marcelin [illegible] en devenant [illegible] diminuer les frais [illegible] leurs [illegible] besoins. Cette [illegible] commerce, augmentera [illegible] leurs clients.

Dépêches télégraphiques

SPÉCIALES À L'ABEILLE.

Arrivée du Crescent City,

Les passagers et les gens aux lettres sauvés.

[illegible] *Fall-river.*

RUMEURS DE LA PRISE DE KARS.

PROPOSITIONS DE PAIX.

Savannah, 19 décembre.—La goélette anglaise Baltic, capitaine Pradeo, venant de Nassau, a apporté la nouvelle de la perte du steamship Crescent City parti de New-York le 3 décembre pour la Nouvelle-Orléans par la Havane.

Le Crescent City a touché le 7 courant, sur le petit banc de Bahama [illegible] du [illegible] et [illegible] le navire s'est [illegible] dans la mer et des rafraîchissements [illegible].

Pendant ces événements, le capitaine Hollsbeck envoya [illegible] 42 milles de [illegible] goélette de sauvetage [illegible] plus tard pris à bord du [illegible]

[illegible] a été affrétée pour transporter [illegible] à leurs points de [illegible] au rivage [illegible] pendant le jour, le [illegible] le moment de l'événement, on supposait [illegible] 400 occasionnés par de très [illegible]

Suite des nouvelles par l'Africa.

New-York, 18 décembre.—Le Times de Londres dit que la paix est sur le point d'être conclue. Le bruit court que l'Autriche va présenter un ultimatum à la Russie [illegible] dans le cas où celle-ci refuserait de l'accepter l'Autriche alors se rangerait franchement du côté des puissances alliées.

Le *Morning Post* dit que l'armée des alliés en Crimée [illegible] la saison froide [illegible] Le *Times* dit que les Russes se sont emparés de Kars.

Washington, 18 déc.—La temps de la Chambre a été presque tout pris aujourd'hui par des explications d'une nature personnelle, et la résolution de postulation. On n'a pas voté. La perspective d'une solution paraît plus éloignée que jamais.

Washington, 19 déc.—Après de vives discussions entre les whigs du Nord et du Sud, trois tours de scrutin ont eu lieu; voici le résultat du dernier: Banks, 106, Richardson 72, Fuller 34.

New-York, 18 décembre.—Le coton baisse.—Ventes: 1300 balles. La farine à fléchi: Ohio 99 95[illegible]. Le mais vaut 97[illegible]; blé blanc 92 15.

Natchez—Louisville, 19 décembre.—La rivière [illegible] dans le canal. Le Granite [illegible] est arrivé hier de la Nouvelle-Orléans et l'Empress est parti aujourd'hui pour ce port.

Cincinnati, 19.—Farine 97 50—Whiskey 30[illegible] à 30[illegible] d.

New-York, 17 décembre.—L'Empire City apporte un million de dollars en espèces.

Nouvelles de Washington.

17 décembre.—Le dernier tour de scrutin Banks a obtenu aujourd'hui 106 voix, Richardson 73 et Fuller 33.—M. Huntington propose d'élire un Speaker à la pluralité des voix, appuyé, chambre s'ajourne avant considération.

Le Message.—On dit que le président doit faire imprimer le message dans le local de la Maison Blanche, afin d'empêcher que le clerc n'en soit connu avant sa lecture devant le Congrès.

CHRONIQUE LOCALE.

THÉATRE DE LA GAITÉ.—Ce soir, au Théâtre de la Gaité, le vaudeville intitulé *The Chameleon* qui sera suivi de *Bob Nettles*. M. Owens remplira le principal rôle de cette dernière pièce. Mlle Agnes Robertson jouera le rôle de Jeanne dans *The Chameleon*.

THÉATRE ST-CHARLES.—Les demoiselles Denin jouent pour la première et dernière fois—*Romeo and Juliet*—Dame Jocarde par Mlle Vallée.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—M. John M. Bell a demandé hier un nouveau jugement en se fondant sur ce que le verdict du jury n'est basé ni sur la loi ni sur les témoignages. La question se plaidera lundi prochain.

L'affaire Mader contre Quirk a commencé hier matin. Le demandeur déclare qu'il a droit à la place de conseiller du premier district, qu'il a été élu, et qu'il fut [illegible] refusés par les commissaires [illegible] les jurés M. Thomas A. Durand représente M. Mader, et MM. Hunt, Price et Day représentent M. Quirk.—Le jury est composé de MM. A. Davis, D. Trénnieux, A. Guerveur, W. Tetbrewill, M. Garcia, George Clark, J. N. Aime, J. B. Smith, A. Duvergiant, A. Baltier, D. C. Vandergriff et L. Ogier.—La Cour a entendu hier tous les témoignages de personnes dont les votes avaient été rejetés. L'affaire sera probablement terminée aujourd'hui.

L'affaire D. Scully contre N. Trépagnier sera appelée vendredi prochain. M. Trépagnier a été du greffier de la première cour de district par une majorité de 617 voix.—Les avocats du défendeur sont MM. Larue, Cullom et Woolfrige. M. Scully est représenté par M. S. H. Clark.

DEUXIÈME COUR.—Le juge Morgan a décidé que la femme de M. Alex. Derbes, greffier de la deuxième cour de district, [illegible] que M. F. B. Kilts a droit à la place [illegible] la cour suprême.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—Elizabeth A. Scovill a demandé à la Cour de prononcer le divorce entre elle et Horace J. Loring, qu'elle a épousé en novembre 1848, à la Nouvelle-Orléans. Elle déclare qu'à l'époque de son mariage, Loring avait dans l'Etat de la Georgie, une femme dont il n'avait jamais été séparé par les tribunaux. Le défendeur n'étant pas à la Nouvelle-Orléans, la Cour a nommé un curateur [illegible]

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT.—M. G. F. Blanchard soulient M. P. Akmyer, en puis dernier. Le procès en dommages fut intenté. Le juge Augustin a accordé, mardi dernier, au demandeur, une somme de $300.

AFFAIRE DE MEURTRE.—Le recorder du premier district a occupé [illegible] jeune Katesten [illegible] il y a quinze jours, dans la rue Girardie. L'instruction n'est [illegible]

ARRESTATIONS DE CRIMINELS.—Les examens et la distribution des prix auront lieu pour la 2e session du salon de l'hôtel de Carrollton. L'Académie est située à une petite distance de Carrollton et est dirigée par M. J. H. Everett.

ARRESTATIONS.—John Savage, Irlandais, est arrivé de Cork mardi matin. Après avoir mis pied sur le sol, qu'il s'enivra. Il se dirigea vers le Fort, marchant sur le trottoir, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, et [illegible] l'agent, et [illegible] le chemin [illegible] John Savage n'ayant pu fournir un cautionnement de $500 pour répondre de sa bonne conduite, restera quelque temps entre quatre murs.

Andrew Miller [illegible] Lafayette tenant [illegible] le malheureux [illegible] tout mental.

Frances Smith a été arrêtée hier dans le Deuxième district pour avoir volé [illegible] de la Maison Bianche. On a trouvé sur lui un billet de $50 qu'il avait volé.

DEVANT LE 1ER COUR.—Le recorder Bright a envoyé devant les cours criminelles devant la Première Cour de district:

Ann McConnell, pour avoir commis un vol au magasin de [illegible] marchand de [illegible] cautionnement de $100.

Thomas McConnell, pour avoir assailli J.W. Bowman.—Cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution.

Edward Greenland, pour avoir frappé Ambroise Redman.—Cautionnement de $200.

John Hymn, pour avoir coupé le tuyau d'une pompe lors d'un incendie qui a eu lieu dans la rue Bellevue.—Cautionnement de $500.

ÉMEUTION.—La milice cites, comédi prochain, un major général, en remplacement du général Lewis, et deux brigadiers, pour la première et deuxième brigade, en remplacement de MM. les généraux Cronan et Tracey; dont les commissions viennent d'expirer.

MUSÉE DE VANCOURT.—Le propriétaire de ce musée vient d'engager le célèbre magicien M. Adonis qui débutera ce soir.

THÉATRE D'ORLEANS.—La reprise de *Jérusalem* est annoncée pour ce soir. Nous ne doutons pas que ce chef-d'œuvre de Verdi ne soit magnifiquement interprété par les principaux artistes de notre scène lyrique.

LES CAMPBELLS.—On verra par un avis inséré plus loin que les Campbell Minstrels de la troupe de Prendergast sont arrivés à la Nouvelle-Orléans. Ils donneront leur premier concert mardi prochain, 25 du courant, dans la salle des Odd-Fellows. Cette troupe a eu, on se le rappelle, un grand succès parmi nous l'année dernière. Elle aura sans doute la même vogue cet hiver.

CONCERT A LA JULIANA.—Les Campbell Minstrels de West & Peel donnent cette semaine, dans l'Armory Hall, des concerts dans le genre de ceux de Jullien.

POUR VERMILLION, &c.—Le bateau à vapeur Union, qui devait partir hier pour Vermillion, St-Martinville, etc., a dû différer son voyage. Il partira aujourd'hui, à 3 heures.

Louisiane.

LE FLEUVE.—Le niveau du fleuve est tombé de 1 pied 4 pouces, en face de Donaldsonville.

TEMPÉRATURE.—Le temps est extrêmement chaud et humide depuis quelques jours à Donaldsonville.

ACCIDENT MALHEUR.—Nous lisons dans le *Journal de la Côte* du 16 courant:

Jeudi soir, vers six heures et demie, Donaldsonville a été le théâtre d'un déplorable événement. Un ouvrier charron établi depuis plusieurs années et bien connu parmi nous, M. G. Laroque, a été tué d'un coup de pistolet par un nommé Lacroix, perruquier, qui avait succédé à M. Huchard. Cette affreuse nouvelle, qui se répandit avec rapidité dans toutes les parties de la ville, a jeté notre population [illegible] et calme, dans une véritable consternation qui est à peine dissipée [illegible] nous écrivons.

Voici, d'après l'enquête du coroner, comment les faits se sont passés. M. Laroque était dans la salle de billard [illegible] causait tranquillement avec le premier de ces messieurs [illegible] Lacroix [illegible]

[illegible]

Le lendemain matin un examen sommaire de cette affaire eut lieu à la maison de cour. L'accusé, dit-on, fondait en larmes, et protestait qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer; plusieurs témoins furent interrogés. Le docteur Bouttilier qui avait fait l'autopsie du cadavre déclara que la balle avait pénétré au-dessous du sein gauche, traversé le cœur et les poumons et s'était perdue dans les régions de l'épine dorsale.

Le même jour, à 3 heures et demie de l'après midi, on célébrait, dans l'église paroissiale de l'Ascension, les obsèques du malheureux Laroque; et ses restes mortels étaient accompagnés à leur dernière demeure par un frère éploré, et par une foule de compatriotes et d'amis, dont il avait gagné l'estime et la confiance par ses excellentes qualités.

Steamers Transatlantiques Français.

Voici les derniers renseignements que nous trouvons dans le *Phare de la Loire*, journal de Nantes, sur l'état actuel de la question des steamers transatlantiques français.

"MM. Gauthier frères demandent au gouvernement la concession de trois lignes, celles des Etats-Unis, des Antilles et du Brésil. Les deux premiers de ces services seraient bi-mensuels; le dernier, mensuel seulement.

"L'exploitation serait immédiate; seulement au début, elle ne serait pas complète, mais [illegible] à la compléter et à avoir un nombre suffisant de paquebots, même de rechange, dans le délai nécessaire à leur construction. Ces steamers seraient munis d'hélices; mais MM. Gauthier s'engagent pareillement à y placer des machines de puissance telle que ces navires atteindraient des vitesses égales, sinon supérieures, à celles obtenues par les bateaux des compagnies anglaises et américaines.

"Si l'expérience, ajoutent MM. Gauthier, démontrait au gouvernement la nécessité d'établir plus tard des services d'une rapidité exceptionnelle, la compagnie serait à même de les entreprendre.

"Quant au matériel qu'affecterait aux trois services la compagnie, il se composerait de vingt steamers, parmi lesquels le *Jacquart* et le *François Arago*, de 2,400 tonneaux chacun les deux paquebots en construction dans les chantiers Guibert, du port de 4,400 tonneaux, 4 bateaux de 3 à 3,000 tonneaux récemment acquis en Angleterre, savoir: le *Habana*, le *Vigo*, le *Cadix*, le *Barcelone* et deux non dénommés encore, qui seront prêts à reprendre la mer à la fin du mois de février prochain.

"Outre les trois lignes principales, un service de correspondances serait établi entre Rio-Janeiro et la Plata, pour la ligne du Brésil, et pour la ligne des Antilles, entre la Martinique, la Guadeloupe, Cayenne et les colonies anglaises et espagnoles.

"La subvention demandée par MM. Gauthier est de 7,000,000 fr. pendant cinq ans, à partir du jour où l'exploitation serait complète. Après cinq années, cette subvention serait réductible de 500,000 fr. par an, jusqu'à extinction.

"Reste un point des plus importants pour Nantes. MM. Gauthier ne fixent pas de port pour l'établissement de leurs services, et laissent par conséquent au gouvernement à les désigner. Mais ce que nous croyons pouvoir dire, c'est que la préférence de MM. Gauthier serait pour Saint-Nazaire, et que si, par l'influence des représentants des intérêts de notre ville, le gouvernement se prononçait dans ce sens, MM. Gauthier souscriraient avec empressement à une décision qui serait entièrement conforme à leurs vœux.

Exécutions en Californie.

Dès le matin du vendredi 26 octobre, toutes les routes conduisant à Coloma, chef-lieu du comté d'El Dorado, étaient couvertes d'hommes et principalement de femmes se rendant au lieu où la justice humaine devait frapper deux grands coupables. L'atrocité des crimes qu'ils avaient commis, l'espèce de réputation que les journaux avaient faite principalement à Craine, avaient contribué pour beaucoup à augmenter le nombre des spectateurs. Les deux potences étaient dressées au bas d'une espèce d'amphithéâtre formé par la nature, sur le flanc de la montagne, au sud d'Eddyvillage.

A une heure après midi, les prisonniers, accompagnés du shérif Carson et de ses subalternes, sortirent de la prison et se placèrent également dans la voiture. Tous les deux étaient élégamment vêtus.

En arrivant aux pieds des deux potences, ils montèrent d'un pas ferme sur l'échafaud, souriant à l'appareil qui était sous leurs yeux. Craine parla sans la moindre hésitation, d'un ton de voix clair et sonore; il semblait ne regretter qu'une chose, c'était de n'avoir pu s'unir à lui-même la vie: mais il espérait être bientôt réuni à sa fiancée bien aimée, que le monde appelle et appellera sa victime: il parla pendant vingt minutes, il s'éleva contre la Bible et dit que le monde le serait guidé un jour par l'homme.

Free dit qu'il était résolu à ne pas parler au peuple, mais qu'il lui donnerait seulement la chanson de la *Mort*, de Mickey Free. Il commença à chanter, mais il s'arrêta après deux ou trois vers, en disant: Je ne puis finir, excusez-moi.

Craine chanta un hymne auquel s'unit Free; puis on leur fit la lugubre toilette. Les cordes furent passées autour de leur cou. En ce moment, deux ministres firent une prière pour les âmes des deux criminels. La dernière parole de Craine fut celle-ci: "Bertha, me voici, je serai bientôt avec toi."

Craine a confessé le crime pour lequel il a été supplicié. Il paraît, d'après cette confession, que quinze mois avant l'époque à laquelle il tua sa fiancée, Miss Susan M. Newcomb, ils étaient mariés, qu'ils avaient commencé à se lier avec cette femme, qu'ils étaient mariés, suivant son langage, devant Dieu, et que ce qui le porta à commettre son crime, fut le dépit de voir un rival prétendre à la main de celle qu'il aimait et qui lui était préféré par les parents de celle-ci. De plus, il y avait un empêchement à ce mariage légal, par la raison que Craine avait une femme et quatre enfants à Livingston (Kentucky). Craine avait trente ans; il possédait un esprit développé et était un ardent spiritualiste.

La confession de Free est encore plus intéressante. Il était né de parents honnêtes, à Brockford (Canada). Il avait commis son premier vol à l'âge de dix ans et avait été, pour cette faute, condamné à trente jours de prison. Son second crime fut un vol de six sous [illegible] qu'il commit dans une église; il était dans l'habitude de dérober de l'argent collecté pour les temples. Après plusieurs tours de ce genre, il fut placé dans une imprimerie, et pendant qu'il s'occupait de cette partie, il dévalisa trois magasins à Brockford; il commit plusieurs larcins, assassiné à un meurtre et vola sur les bateaux du Mississipi. Free avoue qu'il était marié à une femme bonne et vertueuse, dont les conseils et les exemples l'auraient sauvé s'il les avait suivis. Cependant il lui vola tout son argent et s'en vint en Californie. Après différentes aventures ou exploits plus ou moins tragiques, il vola pour la seconde fois le vol percé toujours, il se mit à dévaliser les mineurs chinois. Mais, s'associant à d'autres hommes plus méchants que lui, il franchit la barrière qui sépare le voleur de l'assassin. Avant tout, avec ses compagnons, à Lake Valley, ils respectivement trois négociants qu'ils assassinèrent de la façon la plus cruelle. Ensuite il tua un Hollandais, auquel il prit cinq dollars, tout ce qu'il possédait. Enfin, il égorgea et mutila horriblement deux Chinois à Fiddletown; c'est alors qu'il tomba entre les mains de la justice, qui délivra la société de ce monstre.

LES DUELS EN CALIFORNIE.

Nous lisons dans le *Messager* de San Francisco:

La Californie est un pays très sain, mais qui cependant a ses épidémies. Ces épidémies ne sont ni le choléra, ni la peste, ni la fièvre jaune; elles attaquent généralement plus le moral que le physique de la population.

Quelquefois c'est la banqueroute; ce mal est non-seulement épidémique, mais endémique, comme disent les médecins; il s'est acclimaté ici et l'on y est tellement accoutumé, qu'on n'y fait plus attention.

Une autre contagion morale qui sévit avec une recrudescence vraiment alarmante, est la maladie des duels.

On se bat au pistolet, à la carabine, au rifle, au sabre, à l'épée, à coups de bâtons, à coups de poings, à coups de pieds, avec les mains, avec les ongles, avec les dents.

On se bat pour un compte, pour un mot dit, écrit ou imprimé; pour un chien, pour un chat; on se bat pour un sourire, pour une œillade, pour un geste; on se bat pour de l'argent; on se bat pour rien.

Les avocats, après avoir rompu leurs plus solides lances au barreau, se jettent sur des pistolets pour en tirer leur meilleur et dernier argument. Les hommes politiques, après s'être montrés le poing à la tribune et s'être mis en pièces dans leurs discours, vont se couper la gorge pour se mettre d'accord.—Les négociants, après avoir débattu leurs intérêts, règlent enfin leurs comptes les armes à la main. Il n'est pas jusqu'aux bohémiens du journalisme qui ne veuillent tâter de la rapière et faire triompher leurs idées en leurs passions en les faisant sortir par la lumière d'un revolver.

Et il y a une loi formelle, portée contre le duel.

Outre la loi, il y a encore mille raisons qui condamnent cet usage barbare. Mais, nous devons le dire, s'il y a de fortes raisons contre, malheureusement il y a de grands, de puissants exemples pour.

Des hommes haut placés dans la magistrature, dans le commerce, ne se font nul scrupule de prendre part à ces combats absurdes et infâmes ou d'y assister comme témoins. Ce sont des réunions, presque des fêtes populaires, où se trouvent des centaines de personnes assemblées comme pour voir un combat de taureaux, et quand la police intervient, c'est quand on a tiré cinq ou six coups de feu, quand il y a une jambe cassée, un œil crevé ou une cervelle qui a sauté.

Et quand la police a saisi, arrêté, la justice frappe timidement ou ne frappe pas du tout.

Faut-il s'étonner si le mal, au lieu de diminuer, va toujours en augmentant? faut-il s'étonner si de jour en jour le duel devient une mode, une manie?

MALHEURS D'UN NAVIRE.—Le navire *Athena* arrivé dernièrement à San Francisco, a éprouvé une suite de malheurs dont le récit ne peut qu'intéresser le lecteur. D'abord, il a été cinq jours pour faire la traversée de New-York à San Francisco. Après être venu au [illegible] New-York à l'équateur, il lui fallut 17 jours pour s'avancer jusqu'au cinquantième degré de latitude septentrionale [illegible] trois tempêtes qui causèrent des avaries et [illegible] Il se trouva, pendant [illegible] jours, à [illegible] milles de la terre, [illegible] couverte de [illegible] [illegible]

[illegible] des plus [illegible] bientôt l'équipage se trouva réduit à deux hommes. Ils étaient obligés de travailler jour et nuit, et s'ils ne fussent enfin arrivés à ce port, le navire courait grand risque de rester seul sur l'Océan.

LA CHINE ET LES CHINOIS.

Depuis quelque temps, le Céleste-Empire fait beaucoup parler de lui. Il sort de sa léthargie séculaire, et goûte au fruit défendu des révolutions. La Verte-Céleste (petit nom du chef des insurgés chinois), a levé une armée contre le *fils du Ciel*, l'empereur. Il se livre, de l'autre côté de la mer Jaune, des batailles homériques dans lesquelles sont engagés deux cent mille combattans; et qui se terminent par une perte de trois à quatre hommes de chaque côté. En fin de compte, Verte-Céleste terrassera-t-elle Tien-Taze, fils du ciel? telle est la grave question en litige aujourd'hui. Les journaux nous apprendront le dénouement prochain, sans nul doute, de la lutte engagée entre la race mantchoue et la race chinoise; car il ne s'agit pas du triomphe d'une idée, d'une réforme utile, mais de la prépondérance d'une race sur l'autre. La révolution française 1789, 1830, 1848, sera long-temps encore un hiéroglyphe pour les habitants du Céleste-Empire. Pardonnez-nous de ne pas vous parler sérieusement de la révolution chinoise, mais tout ce qui vient de ce pays est tellement extravagant, hors de sens, abracadabrant, qu'il faut, fût-on docteur en Sorbonne, perdre sa gravité. Comment ne pas céder au fou rire en voyant les Chinois, avec leur tête rasée et ornée d'une magnifique queue qui descend sur les talons, leurs sourcils prolongés, leurs yeux étroits et obliques, leur nez épaté, leurs moustaches pendantes jusqu'à l'abdomen, se livrer à leurs coutumes ridicules, brûler des bâtons de senteur devant d'affreuses idoles, s'aplatir sous la verge des mandarins de l'empereur, s'enivrer d'opium jusqu'à la folie et au crétinisme, ou faire provision de cercueils pour en orner leurs appartements.

La Chine est le pays de l'envers, du au-rebours, de monstruosités et des antithèses comiques. Jugez-en. Les Chinois qui suivent indifféremment trois religions différentes, les déclarant également vraies et bonnes, les Chinois, qui sont à la fois sectateurs de Bouddha ou Fo, de Confucius, et de Loo-tse, qui connaissent à l'envi des pagodes et encensent des millions d'idoles et de divinités secondaires, génies de l'air, de l'eau et des montagnes, de la porcelaine! ces mêmes Chinois, amusants débonnaires, rient aux larmes avec les missionnaires catholiques quand ceux-ci raillent leur idolâtrie, et s'écrient: *Sambien, ysiao!* Les trois religions sont diverses, mais la raison est une! Les Chinois jouissent du suffrage universel, de toutes les franchises, de toutes les libertés de presse, de réunion et d'association, mais ils n'ont pas le courage d'en pratiquer une seule; mais ils tremblent comme des feuilles d'automne en face leurs mandarins, exécuteurs des hautes volontés de Tien-Tsé, le fils du ciel, qui après avoir accordé à ses sujets toutes les libertés possibles, a eu la précaution de réunir dans ses mains tous les pouvoirs. Les Chinois vivent dans une ignorance absolue; à peine savent-ils le nom des nations européennes, et pourtant le Céleste-Empire n'est qu'une immense bibliothèque, qu'une bouquinerie.

L'instruction primaire est gratuite; des lecteurs publics, des Chouo-chou-ti parcourent les villages; et, entre les corporations influentes, celle des gens de lettres ou lettrés à la haute main dans l'Etat. Les Chinois nous ont devancé dans les arts, dans les sciences positives; ils ont trouvé les premiers la polarité de l'aimant, la poudre à canon, les bombardes, les pierriers, l'imprimerie stéréotype, la gravure sur bois, et ils n'ont su tirer aucun parti de ces découvertes. Les Chinois pourraient réunir une armée de 200 millions de soldats, une escadre de dix mille voiles, et un peloton de soldats anglais les met en déroute, et une chaloupe canonnière suffit à faire amener pavillon à toutes leurs jonques! Quand les Chinois ont une vengeance à assouvir, savez-vous ce qu'ils font? Ils se battent en duel, ils tuent leur ennemi dans doute? Non. Ils se suicident! Ne riez pas. En voici la raison plausible. La personne qui a provoqué le suicide doit payer une indemnité à la famille du suicidé. Les Chinois célèbrent la monogamie, toutes les vertus du foyer et de la famille, ce qui ne les empêche pas d'abandonner leurs enfans et de placer aux côtés de leur épouse légitime des femmes secondaires, les *petites femmes*, comme ils appellent leurs maîtresses. Le dénouement est charmant.

Marié à St Jacques, le 15 courant, par le Rev. Jean Martin, M. Charles Victor Legay, de la Nlle-Orléans, à Mlle Evelina, fille d'Edmond Trépagnier.

Votre foie est il attaqué?
La question [illegible] [illegible] États-Unis [illegible]
[illegible]
Agence générale pour la vente en gros dans les Etats du Sud. C'est à eux que tous les ordres doivent être invariablement adressés.
A vendre également dans toutes les pharmacies.
17 déc—6

LE Dr ALFRED MERCIER,
DE LA
Faculté Médicale de Paris,

A établi sa résidence à la Nouvelle-Orléans qu'il compte se livrer à toutes les branches de sa profession. Il se rendra à tout appel qui pourra lui être fait à la maison occupée par M. Scull, rue des Remparts près la rue du Canal. 20 déc—3m

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

LES soussignés, propriétaires du "New Orleans Southern Chemical Works," [illegible] les planteurs sucriers [illegible]
JULIA H. BONNABEL, P. MARCELIN.
Nlle-Orléans, 20 décembre 1855. 20 déc—1m

AVIS IMPORTANT
AUX PLANTEURS SUCRIERS.
A PARTIR de ce jour, les soussignés vendront leur bi-sulfite de chaux à 95 le baril y compris le charroi.
EDW. SHIFF & co
20 déc 120 Commune

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Jeudi, 20 décembre 1855.
CETTE banque sera fermée les trois mardis, le Noël, le premier de l'an et le 8 de janvier. Les billets échéant ces jours-là devront être payés la veille, qui sera le jour d'escompte pour les mercredis suivans.
RICHARD RELF, caissier.

Banque [illegible] de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1855.
CETTE banque sera fermée le 25 du courant (jour de Noël), le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets échéant ces jours-là devront être payés la veille. Les billets devront être mis à l'escompte les samedis suivants.
20 déc B. J. PALFREY, caissier.

AVIS est par le présent donné que la soussignée, Peggy Cox, f. c. l. a l'intention de demander à la première cour de district de la Nouvelle-Orléans la [illegible] Mary, âgée d'environ 30 ans, avec permission de demeurer dans l'Etat.
PEGGY COX, f. c. l.

Salon de lecture.
Nlle-Orléans, 19 décembre 1855.
LES anciens et nouveaux souscripteurs sont prévenus que notre agent passera en ce moment à leur domicile pour la souscription de la saison.
SHERMAN, WHARTON [illegible]

CARTONNAGES D'ÉTRENNES.

NOUS avons l'honneur d'informer le public, qu'à nos arrivés de Paris [illegible] assortiment de CARTONNAGES D'ETRENNES des meilleurs goûts et des maisons les plus distinguées dans ce genre de travail.
Nous avons également tous les BONBONS que le palais le plus délicat puisse désirer, et prévenons les personnes qui voudront bien visiter notre établissement, qu'elles trouveront des articles à des prix très réduits.
L'ouverture du magasin aura lieu samedi 22 courant, au No 190 rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
20 déc BONNABEL & Cie.

Cercueils métalliques brevetés de Crane.
D. H. COOK & Co, propriétaires et marchands en gros, pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi, des cercueils métalliques brevetés de Crane.
Bureau et salle d'échantillons No 45, rue Carondelet, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans.

LES soussignés vendront au prix coûtant [illegible]
A. STURKENBOOM & ETHRIDGE, No 47, rue de Chartres.

ATTENTION.

La dernière vente du fonds de bijouterie de C. Rollo, par L. A. Levy, Jr, encanteur, commencera ce matin, à 10 heures, au No 12, rue Royale.

Broderies et marchandises sèches.
L'attention des acheteurs est appelée à la grande vente de broderies et marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'encan de H. Peyroheud & Co., No 26, rue de la Vieille Levée.—Conditions libérales à la vente.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de verres à vitres, peintures etc. qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, 20 courant, à 10 heures, et détails, au magasin No 41, rue des Magasins.

Vente à l'encan par J. A. Beard & May.
21 décembre—Des ânes et des chèvres importées—Deux chevaux de selle et de harnais, aux écuries de King, rue Baronne—Des esclaves de plantation et des nègres créoles pour la maison, à l'Arcade, avec 70 actions de l'ancien fonds capital de la Banque des Citoyens.

[illegible]

Vente, par l'administrateur [illegible]
TOUS les biens de M. Pierre Prados et de madame Elizabeth Ixelin, décédés, [illegible] argenterie, bijouterie et tous le mobilier et les accessoires de l'Hôtel des Chênes Verts, à Biloxi, Miss., seront vendus lundi, 21 janvier prochain. La vente se fera par les lieux.—Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque pleine et entière à partir du jour de la vente.
Louis B. Prados, Administrateur.

[illegible] Et les consignataires, ni le capitaine du brick TOMASINO, venant de Gênes, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ce brick.
LANATA FRÈRES.

A. STURKENBOOM & ETHRIDGE,
No 47, rue de Chartres, entre Bienville et Bienville.
OFFRENT en vente un grand assortiment de velours simple et double largeur, à des prix très convenables.
—AUSSI—
Rubans velours noir et en couleurs de No zéro à No 100. 20 dec

MONTRES.
POUR clore une consignation—Les soussignés vendront au prix coûtant.
Une caisse montres en or et en argent, à vendre par STURKENBOOM & ETHRIDGE, No 47, rue de Chartres, entre Dumaine et Bienville.
20 dec

GALONS NOUVEAUTÉS.
NOUS offrons un grand assortiment de galons et garnitures, nouveautés, tels que:
Ces articles sont nouvellement arrivés et seront vendus au prix coûtant pour clore une consignation.
J. DEBUYS Jr. & co,
20 déc No 72 rue de Chartres, au 1er

A VENDRE par les navires Rosne et Princesse, de Bordeaux:
300 caisses vin rouge St Julien Médoc, de la marque Premier Aîné & co, à vendre, à livrer, par
HENRY VALETON, 90 St Louis

Southern Chemical Works, [illegible]
Autrefois Stewart & Dick, maintenant Lewis Erwin & Co.
RÉDUCTION.—*Prix des chaudières à sucre:*
De 84 pouces à 72 pouces inclusivement, $1 25 par pouce de diamètre—De 60 pouces à 42 pouces, inclusivement, $1 par pouce de diamètre—De 36 pouces à 24 pouces, inclusivement, 75 cents par pouce de diamètre.—Pour les gueules, $25 à $37, selon la dimension—Pour les barres de grille, 4 cts la livre.
E. F. LAVILLEBEUVRE, 12, rue Union, entre St Charles et Carondelet

ON demande dans une famille DEUX SERVANTES françaises ou allemandes, une pour les travaux de la maison, l'autre pour la couture et la lingerie. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 6, rue de Chartres.
18 déc

Nouveau magasin de Nouveautés.
J. LEVOIS & Co.
ONT fait l'ouverture de leurs Nouveautés de saison, d'importation directe et provenant des meilleures fabriques. L'assortiment se compose en partie de:
SOIERIES NOIRES
Gros de Naples uni, rayé et quadrillé
Armure, Vénitienne et Royale
Rainbeur, gros d'Alma, Levantine
Moire, Satins, Pekins, &c.
SOIERIES DE COULEUR
Poult de soie en toutes nuances,
Gros de Naples en taffetas rayés,
Foulards Pekin [illegible]
Moire antique uni et façonnée,
Do pour robes de mariage,
Robes à volants, [illegible]
[illegible]
Palatines, Manteaux et Talmas.
CHALES
Châles velours tartans longs et carrés
Do do crêpons de l'Inde,
Do cachemires, longs et simples,
Do Tavella, article nouveau,
Do grenadine unie et bordures fantaisie
Do cachemire noir et imprimés,
Do et Pointes, vraie dentelle,
MANTEAUX ET AUTRES CONFECTIONS.
[illegible]
TOILES FRANÇAISES ET D'IRLANDE.
[illegible]
Vénitienne, Flanelle de Welsh.
[illegible]
J. LEVOIS & Co, encoignure Bourbon et Canal
15 déc—4m

A VIS.—M. PIERRE SOULÉ a repris sa profession d'avocat, à laquelle il consacrera tous ses soins. [illegible]

PAR un acte passé devant M. Paul Caire, notaire public, j'ai donné, à partir de ce jour, ma procuration générale à mon fils Hypolyte Menteneu.
L. M. MENTENEU.

A LOUER.
A livrer immédiatement.—Une maison en briques à trois étages et magasin, dans la rue de Chartres, entre Bienville et Conti. [illegible]

HARPE ÉRARD.—A vendre d'occasion, une belle harpe d'Erard à double mouvement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 19 déc

[illegible]

A LA COQUETTE.
Mme A. FLANDRAIN,
Fabricante de corsets,
Rue Royale No 288.
Mme FLANDRAIN a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans qu'elle vient de recevoir de France tout ce qui concerne la fabrication des corsets, [illegible]

AVIS.
LE Vice Consulat du Brésil est situé au No 26, rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Natchez.
ANDRÉ E. VALLÉE.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
4 décembre 1855.
LES directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent sur le fonds capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 1er janvier prochain.
Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier.

Hotel Verandah Conti.
MME GEORGE, toujours désireuse de justifier la confiance dont on veut bien l'honorer, prévient MM. les habitants de la côte et le public en général, qu'elle a fait faire à son hotel d'utiles et agréables réparations, et qu'on y rencontrera, comme par le passé, bon accueil, bonne table, soins empressés, et des appartements bien meublés pour familles et particuliers, à des prix modérés.

JOUETS!—JOUETS!
30 [illegible] jouets d'Allemagne, [illegible]

100 douzaines de cornets [illegible] bonbons [illegible]

CANTS, GANTS!! GANTS!!!
[illegible] Royale, encoignure Bienville [illegible]

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre, 1855.
LES directeurs de cette Compagnie s'étant décidés à cesser les affaires de l'Agence, aucune nouvelle assurance ne pourra être souscrite.
THOMAS SLOO, Agent

Doctor ADOLFO HEGEWISCH,
Médico y Cirujano,
OFICINA Y RESIDENCIA
Calle Real No 169,
entre las calles de Toulouse y San Pedro.

DOCTEUR ADOLPHE HEGEWISCH,
Médecin et chirurgien,
Office et résidence,
Rue Royale, No 169,
Entre Toulouse et St Pierre,
NOUVELLE-ORLÉANS. 21 mai—1m

CITY HOTEL, NLLE-ORLEANS.
LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public en général, que cet ancien établissement si favorablement connu, a été entièrement réparé; toutes les améliorations [illegible]
R. S. MOORE, Propriétaire.

P. & E. REILLY offrent en vente aujourd'hui [illegible]
P. & E. REILLY, encoignure Canal et Royale

FAURES & FORMAN.
32 et 34, RUE ROYALE, ENCOIGNURE DOUANE, importateurs de vins, eaux-de-vie, liqueurs et conserves, et marchands de comestibles en gros et en détail.

H. L. ROCKE, J. P. KLAIBER, P. J. KRAEMER.
H. L. ROCKE & Co.
Rue de Chartres No 162, encoignure Toulouse.
Importateurs, Marchands—Commissionnaires.

HYDE & GOODRICH, enc. Canal et Royale

PERROS FRERES,
[illegible] IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE ET COMESTIBLES.

Changement de domicile.
LE Dr M. Rancé a transféré son domicile rue Bienville No 127, entre les rues Toulouse et St Pierre, maison qu'occupait ci-devant M. le Dr C. De Valetti.
C. DE VALETTI. D. M. P.

JOUETS D'ENFANTS
et articles de fantaisie
POUR ETRENNES.
F. RIMAILHO & CO,
[illegible] rue de Chartres,
PARIS.
Rubans velours, garnitures.
Poupées à rhabiller et à chignon.
Les marchands sont invités à venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats de jour de l'an.
F. RIMAILHO & co.

Rio—Café—Sucre, &c.
No 75, rue de la Vieille-Levée, entre Toulouse et St-Louis
EN magasin et à vendre en gros et en détail par le soussigné:
A. TITUS

RÉGULATEUR DE GAZ DE KIDDER.
ON économise à l'aide de ce gaz 25 pour cent. Le gaz brûle parfaitement [illegible]

ON a besoin d'un élève en pharmacie sachant parler le français et l'anglais et ayant résidé au moins deux ans dans une des bonnes pharmacies de la ville. [illegible]

A VENDRE à livrer par navire Agamemnon, de Marseille:
TH. CAPTAINE, 23 rue Tchoupitoulas

BARNUM ECLIPSÉ!
A vendre.
Une curiosité phénoménale.
UN enfant à deux têtes, quatre yeux, deux nez et deux bouches, avec une seule paire de mains et de pieds.
Ce phénomène, enfant de Mme Buchon, est né dans le comté de Cass au Texas, dans le mois d'août 1855.
S'adresser au Dr GLOVER, No 28, City Hotel.

VIN rouge—80 barriques vin rouge Montferrand et St-Izan,
EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19, rue St Louis

SPÉCIALITÉ.
Diamants! Diamants!
A. CANDIDE, rue de Chartres, No 93, près Conti, offre aux prix les plus modérés, un joli choix de beaux bracelets, broches, croix, épingles, boutons, dormeuses, bagues, etc, etc, le tout en brillants. Ainsi que d'autres bijoux du genre le plus nouveau. Il a aussi un bel assortiment de montres et de porte-monnaie, et tout ce qui constitue la fantaisie en bijoux. Candide fait aussi toutes sortes de montures en brillants du même genre qu'à Paris.

Importation directe.
114,000 cigares de la Havane arrivés par le brick William Clark, viennent d'être reçus et comprennent des classes appelées Londres, Millar et Prensado.
J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, Entre Dumaine et Bienville

L. FERRET & Co.,
Rue Royale, No 222, enc. Ste-Anne,
ONT l'honneur d'informer les acheteurs qu'ils ont en mains leur assortiment de marchandises sèches pour la saison d'hiver, [illegible]

Magasin de Meubles.
GROSJEAN & BENEVEAU,
OFFRENT constamment en magasin un assortiment complet de meubles de toutes les qualités, des meilleures manufactures du Nord et de l'Ouest, tels que:
[illegible]
W. B. GRAHAM, 96 rue Gravier

Arrivés tout récemment.
HORACE HARBY,
185 RUE DU CAMP. 185
VIENT de recevoir un nouvel approvisionnement de MANTEAUX, TALMAS, COLLERETTES, COLS, et BRODERIES de tous genres.
HORACE HARBY, No 185, rue du Camp

A VENDRE.
UNE HABITATION établie en sucrerie située dans la paroisse St-Charles, rive droite du fleuve à environ 22 milles de la ville, mesurant 16 arpents de face au fleuve sur 30 arpents de profondeur.—Sucrerie et purgerie en briques—Maison de maître et dépendances, le tout en bon ordre—De plus 66 têtes d'esclaves, chevaux, mulets, bœufs et tous les ustensils nécessaires à l'exploitation de la dite propriété.—La dite terre est très riche et très boisée et permet les charrois en tout temps.
Pour les termes et conditions s'adresser à
F. CAZENAVE.

H. CLOSTERMANN & Co. 44, rue de Chartres, OFFRENT à vendre aux prix coûtant
Poupées habillées, diverses grandeurs,
Hochets divers et [illegible] pour enfants, &c.

BONNEVAL, GODCHAUX & Co.
COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE CHANGE,
No 25, rue Carondelet.
Les billets hypothécaires sont escomptés.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
G. LAVIE.
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général qu'il a transporté son magasin d'objets de fantaisie et d'articles pour hommes, de la rue St Charles No 5 au No 21 dans la même rue.

CORICIDE!
SPECIFIQUE INFAILLIBLE POUR LA GUERISON DES CORS AUX PIEDS.
SEUL DÉPÔT À LA NLLE-ORLÉANS, CHEZ G. LAVIE, rue St Charles, No 21.

A LOUER.
A l'année, ensemble ou séparément, rue Saint Pierre, 106, le premier étage de la maison, composé de quatre pièces, avec petit cabinet et balcon sur la rue. Le second étage, de quatre belles pièces, avec cuisine, etc.

Changement de domicile.
Dr. L. DUPERRON, Dentiste.
A transporté son cabinet au No. 88 RUE ROYALE, entre Bienville et Douane.
Son cabinet sera ouvert de
Huit heures du matin à 4 heures du soir.

H. CLOSTERMANN & Co.

BOYER FRERES, V. BERQUET & Co,
Encoignure Mandeville et Moreau, continuation de la rue de Chartres,
Importateurs de vins, Liqueurs, Eaux-de-vie et Comestibles,
Et marchands de Comestibles, graines ou en gros et au détail.

CIGARES DE LA HAVANE.—Nous avons maintenant un assortiment de 800,000 cigares, comprenant:
LABORDE & XIQUES, 30 Vieille Levée en face Natchez Alley

47 RUE DE CHARTRES 47
Magasin de linge, gilets, Costume, &c.
P. BERSIER.

VIN Porto—25 barils vin Porto [illegible], à vendre par
Fdo de FUENTES & co, 30 Vieille Levée.

WHISKY—200 barils Raw, [illegible] rectifié, en débarquement, à vendre par
Fdo de FUENTES & co.

CHAMPAGNE—100 paniers vin de Champagne Vve Clicquot, à vendre par
Fdo de FUENTES & co, 30 Vieille Levée.

Avis aux Marchands.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public [illegible]

LOUIS F. MAXENT,
Marchand commissionnaire,
Importateur de vin de Bordeaux,
No. 56, rue Toulouse.

HISTOIRE
du Consulat et de l'Empire,
PAR A. THIERS. 12me volume.
La Maison Vor HEBERT & co, 149 rue de Chartres, a l'honneur d'informer les souscripteurs à cet ouvrage, par volume broché ou relié, qu'elle vient de recevoir le 12e volume et qu'il est prêt à leur être délivré.

SAUCISSONS de Lyon—5 barils de saucissons de Lyon, véritables, [illegible]
NUMA LACOSTE & co, 147, rue Royale

HUILE d'olives—300 paniers huile véritable J. Plagnol, 100 do do do demi bouteilles.
NUMA LACOSTE & co, 147, rue Royale

AVIS.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continue les affaires de commission [illegible]
L. F. MAXENT, No 56 rue Toulouse

GRAND DEBALLAGE.
GODCHAUX FRERES,
107 à 109 rue Vieille Levée.

Poupées! Poupées!!
A. BARBAUD,
40 rue de Chartres,
VIENT de recevoir de France et d'Allemagne un riche assortiment de—
Poupées nues et habillées,
Bébés à ouvrage, et vides,
do de toilette, papier maché,
Ménagères garnis pour enfant et pour dame,
A. BARBAUD

Magasin bon marché.
DURIL & KUNTZ,
RUE ROYALE.

Dissolution de société.
LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison de CROUTEAU & VALLÉ, est dissoute par suite de la mort de M. Henry Croutteau. Le nom de la société ne servira qu'à la liquidation.
NÉRÉE VALLÉ, associé survivant.

LE soussigné continuera en son propre nom les affaires de commission de CROUTEAU & VALLÉ.
St. Louis, 20 novembre 1855.
NÉRÉE VALLÉ.

NÉRÉE VALLÉ,
Successeur de Chouteau & Vallé,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET EXPÉDITEUR,
24, Levée, St Louis, Mo

POIDS ET MESURES.
LE bureau de l'inspecteur pour le Premier District, rue Julia No. 128, est ouvert de 9 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.
Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1855.
A une réunion des Directeurs, M. Jules Schonde a été élu secrétaire de la Compagnie à remplacement de M. A. Schreiber, démissionnaire.
JOHN PEMBERTON, Président

Compagnie d'éclairage du gaz de la N. O.
Nouvelle-Orléans, le 1er décembre 1855.
CONFORMÉMENT à la charte, une élection aura lieu au bureau de cette compagnie, No 120 rue Commune, le 1er lundi de janvier, c'est à dire le 7 du dit mois, de 10 heures du matin à 3 heures de relevée, à l'effet de choisir six directeurs, qui seront en fonctions pendant l'année prochaine.
Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier.

Avis de société.
EN vertu d'un acte déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Anvers, (Belgique) Josh. Deynoodt, de la Nouvelle-Orléans, et Meeus Verbeirbrug gen, d'Anvers ont formé une association. Les deux maisons n'en formeront qu'une seule et sont solidairement responsables, mais la raison sociale de chacune d'elle est conservée.
JOSH. DEYNOODT, Nouvelle-Orléans
MEEUS VERBAIRRUGGEN, Anvers

Costumes, masques et dominos.
AUX MOUSQUETAIRES DE LA REINE.
Madame LUBSAN,
No 162, rue Royale, entre Conti et St Louis,
A L'HONNEUR d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de costumes pour bals masqués, tels que dominos satin de toutes grandeurs, Louis XIII, XIV et XV, mousquetaires de la reine, arlequin, polichinelle, paillasse, folies, diables infernaux de toutes couleurs, ours brun, singe brésilien, Ecarie, officiers [illegible] et un grand choix d'autres costumes trop longs à énumérer.

Chocolat à la crème.
G. LAVIE,
Rue St Charles No 21,
VIENT de déballer des chocolats à la crème d'une supériorité incontestable, qu'il vendra pour les fêtes de haute fantaisie et par livre.

MAGASIN A BON MARCHÉ.
Modes et articles de fantaisie.
Encoignure Hôpital et Chartres (Condé).
Madame FABIO
Mme Fabio a l'honneur d'annoncer à sa clientèle [illegible] MARCHANDISES DE FANTAISIE ET DE SAISON, comprenant:
[illegible]
MANTEAUX ET MANTELETS faits sur commande, dans le plus bref délai.
Mme FABIO, enc. Hôpital et Chartres (Condé)

Bon marché! Bon marché! Bon marché!
Manteaux et Talmas,
Aux prix de New York.
REÇU tout récemment: un grand assortiment de Manteaux et Talmas du dernier genre, pour la campagne seulement. Les étrangers sont particulièrement invités à venir examiner le stock avant de faire leurs achats ailleurs, attendu que les conditions sont des plus avantageuses.
Mme FABIO, enc. Hôpital et Chartres (Condé)

CHAUSSURES D'HIVER.
POUR TOILETTES, BALS ET SOIRÉES.
Pour dames, messieurs et enfants.
EN VENTE—en ce moment à la manufacture de BLANCAND & GUITET, encoignure des rues Royale et Dumaine.
Le stock le plus complet, qui puisse répondre à toutes les demandes.
Les ordres sont exécutés avec la plus grande promptitude.

D. BARJON Fils,
SUCCESSEUR DE SON PÈRE,
272, rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.
A l'honneur d'informer le public et les personnes qui, jusqu'ici, l'ont favorisé de leur bienveillante confiance [illegible]
Les commandes sont remplies chez M. Barjon avec la plus scrupuleuse exactitude et les meubles livrés à l'époque convenue d'avance.

A LOUER—DEUX APPARTEMENTS GARNIS, rue Royale No 80, au-dessus du magasin, et aussi plusieurs chambres garnies.

MAGASIN DE TAPIS,
No 19 rue de Chartres.
LES soussignés reçoivent journellement un grand assortiment de tapis, comprenant entre autres en velours, Wilton, tapisserie Bruxelles, 3 plis, Ingrains, ainsi qu'un grand choix de stores; tapis à mèches, en droguet et en fil; tapis de table et de pianos; étoffes en crin; nattes de paille; toiles cirées pour parquets, de différentes largeurs, coupées d'après les dimensions des appartements, corridors, &c., &c. Le tout au plus bas prix du marché.
A. BROUSSEAU & Co, 19 rue de Chartres.

PIANOS.
SUCCESSION DE Wm. HARTKOPF.
En conséquence du décès de M. Wm Hartkopf tout son stock de Pianos composé des instruments des manufactures les plus célèbres telles que celles de Chickering, Pleyel et autres personnes distinguées, est offert au public à des prix extrêmement réduits, à l'effet de clore sa succession.
S'adresser au magasin de pianos, No 116 rue Royale entre St Louis et Conti.

AVIS.
Succession de Wm Hartkopf.
LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre feu M. Wm Hartkopf, sont priées de les présenter aux soussignés, pour règlement. Les personnes qui doivent à la succession sont priées de venir régler avec
FELIX GRIMA ET H. BONZANO, Exécuteurs testamentaires, No 116, rue Royale

AVIS.
M. J. D. BELAUME est, à partir du 1er courant, associé à mes affaires, qui seront conduites dorénavant sous la raison EDOUARD DUPASSEUR & Co.
Nouvelle-Orléans 30 novembre 1855.
EDOUARD DUPASSEUR.

MEDECINE CONSULTANTE.
Maladies chroniques.
LE Dr H. HARDY donne chaque jour ses consultations pour les maladies incurables, à la pharmacie Battier, encoignure St Pierre et Dauphine, de midi à 2 heures.
Une pratique de 17 années sous toutes les latitudes, la considération scientifique qu'il s'est acquise en Louisiane depuis neuf ans, une méthode rationnelle par l'expérience, ne peut manquer d'être utile à tous.

MAILLOT & SON,
No. 124, rue du Magasin,
Importateurs de Vins, Eaux de vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.

Quincaillerie! Quincaillerie!
LES soussignés reçoivent de Philadelphie un grand assortiment de quincaillerie directe des manufactures, qu'ils offrent à bon marché et à des termes avantageux. Les articles consistent en partie, savoir:
[illegible]
U. A. ROLAND & Co., rue du Canal

DIVERS—800 paniers huile d'olive; 100 caisses olives; 10 caisses câpres; 100 do cornichons de France, en magasin et à vendre par
GUERMONPREZ & LANGERDORFF, 23 et 25, rue St Louis